



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : IL Y A URGENCE POUR LA CGT !

Au travail, comme dans la vie, les violences envers les femmes sont intolérables.

Les violences sexistes et sexuelles existent dans le milieu hospitalier. À de nombreuses reprises, la CGT a dénoncé les faits de violences sexistes et sexuelles dans les établissements de santé. Malgré l'interpellation auprès des ministères, rien ne s'est passé.

Les violences conjugales et infra-familiales ont aussi des conséquences sur le travail des femmes qui les subissent.

Les directions d'établissements, le Conseil de l'Ordre des médecins, les Agences Régionales de Santé, le ministère de la Santé font « traîner » les affaires et rares sont les sanctions envers les agresseurs après confirmation des faits. L'aide aux victimes est inexistante ou insuffisante.

Lors de la négociation de l'accord égalité dans la Fonction publique, peu de propositions sur ce point ont été retenues par le gouvernement.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale demande la mise en oeuvre d'un plan d'action avec des moyens contre les violences sexistes et sexuelles dans notre champ professionnel :

- l'intégration de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme nouveau thème de négociation obligatoire dans tous nos établissements,
- l'obligation d'accords égalité dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale non lucrative et dans le secteur lucratif de la santé, avec un volet sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- la mise en oeuvre de sanctions contre les employeurs qui n'ont pas de plan de prévention des violences ;
- le maintien des CHSCT dans la Fonction publique, accroître les moyens des représentant.e.s du personnel et créer des élu.e.s référent.e.s sur les violences, indépendant.e.s de l'employeur et nommé.e.s par les organisations syndicales avec les prérogatives des DP et des CHSCT supprimés dans le privé par les ordonnances Macron ;
- de nouveaux droits pour protéger, aider et soigner les femmes victimes de violences au travail ou conjugales et intra-familiales, et garantir le maintien de leur emploi ;
- une réelle politique de prévention sur les lieux de travail;
- de réelles sanctions envers les agresseurs, si les faits sont confirmés,
- une formation pour les étudiant.e.s et des professionnel.le.s s de santé et d'action sociale, des personnels des ressources humaines, des représentant.e.s du personnel...

La Fédération Santé Action sociale appelle les salarié.e.s de la Santé et de l'Action sociale à participer aux rassemblements avec #NousToutes le 24 novembre pour dire "Stop aux violences contre les femmes, aussi bien au travail que dans la vie".

Montreuil, le 23 novembre 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

71

Tel : 01.55.82.87.49
Email : sg@sante.cgt.fr
www.sante.cgt.fr